COPIE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2006

L'an deux mil six, le vingt janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René — M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – M. GRONDIN Jules – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric • – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

• M. FERRERE Eric est arrivé au moment de la discussion de la première affaire.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 1 / Orientations budgétaires 2006 - Compte principal

Le conseil municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires de la Commune pour l'année 2006 pour le compte principal. Le débat ne donne pas lieu à un vote.

Il est rappelé que pour l'année 2005 :

• Le budget prévisionnel s'établissait à :
- pour le fonctionnement : 9 424 775.04 €
- pour l'investissement : 6 500 380.63 €

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

• Sur un total de dépenses prévisionnelles de 15 925 155.67 €, l'exécution budgétaire s'établit à ~ 11 753 003.98 € et les restes à engager s'élèvent à ~ 2 300 000 €.

Les réalisations par grandes fonctions sont de l'ordre de :

. pour les services généraux :	34.00 %
. pour la sécurité et la salubrité publique :	2.05 %
. pour l'enseignement et la formation :	18.53 %
. pour la culture :	3.84 %
. pour le sport et la jeunesse :	13.75 %
. pour les interventions sociales et la santé :	3.12 %
. pour la famille :	0.31 %
. pour le logement :	0.03 %
. pour l'aménagement et les services urbains :	23.77 %
. pour l'action économique :	0.31 %

• En termes d'opérations d'investissements, ont notamment été réalisés les investissements suivants :

. une partie des études de faisabilité pour les RHI à venir sur Fonds Maurice et le Bas du Tévelave
. le paiement du solde des logiciels de gestion financière et de gestion de la dette
. l'installation d'une nouvelle classe à l'école maternelle du Centre
. l'acquisition de divers matériels et mobiliers pour les services communaux et les écoles
. la réalisation d'un bureau supplémentaire au sein de la mairie
. la clôture de la cure du Tévelave
. la réhabilitation du local troisième âge du Tévelave
. une partie des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de l'école du Centre
. la réalisation des vestiaires collectifs sur le stade de grand jeu
. le solde des travaux de démolition de la zone de l'ex-ferme
. la réalisation d'un parking et d'un accès à l'arrière des services techniques et de la salle Georges Brassens
. les travaux d'électrification rurale
. le paiement du solde des travaux de la Rue du Stade
. le paiement du solde des travaux de création de la voie entre la RD 3 et le Chemin Bellecombe
. l'aménagement des allées du cimetière
. les travaux de végétalisation du Chemin Pavé
. le paiement de la participation au financement de la ZAC-RHI du Ruisseau

• Au 31 décembre 2005, la structure en personnel était composée de 231 agents dont :

- 116 emplois permanents avec :
 . 69 agents titulaires (4 cadres A, 5 cadres B et 60 agents de catégorie C)
 . 47 agents non titulaires
- 10 contrats emplois jeunes

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- 23 contrats emplois consolidés
- 40 contrats d'avenir
- 42 contrats emplois solidarité

La masse salariale totale a été de 4 677 661.12 €.

• La fiscalité directe a représenté, pour la Commune, un produit de 898 068 € soit :

	T.H.	F.B.	B.N.B.	T.P.	TOTAL
Taux	10.79	13.98	32.21	7.71	
Produit correspondant	393 072	365 508	27 417	112 071	898 068

• Pour mémoire, les taux appliqués sur le territoire communal –toutes collectivités confondues- étaient les suivants :

	T.H.	F.B.	F.N.B.	T.P.	Produits
Commune	10.79	13.98	32.21	7.71	898 068
CCSud	1.45	2.37	3.05	1.33	136 714
C. Général	4.16	5.91	8.56	4.43	371 429
C. Régional		2.53	0.9	2.19	98 066
Total du produit perçu	597 439	648 067	31 142	227 629	1 504 277

<u>Pour ce qui concerne l'année 2006</u> :

La loi de finances laisse apparaître une indexation de référence de l'ordre de plus 2.3775 %. L'indice prévisionnel des prix à la consommation s'établit à 1.8 % et le taux d'évolution du P.I.B. à 1.75 %. L'indice d'évolution de la dotation globale de fonctionnement progresse de 2.67 %.

Les recettes prévisionnelles, pour l'année 2006, peuvent être estimées à :

<u>En fonctionnement</u> :

<u>Ressources fiscales</u> :

. Impôts directs (produit des 4 taxes)	900 000
. Impôts indirects :	
. Produits de l'octroi de mer :	3 445 228
. Taxe sur les carburants :	1 019 785
. Taxe additionnelle aux droits de mutation :	86 000
. Taxe sur l'électricité :	50 000

…/…

MAIRIE DE SAVIGNIES

Dotations de l'Etat :

. Dotation forfaitaire :	1 174 543
. Dotation de solidarité rurale :	200 000
. Dotation nationale de péréquation :	68 000
. Dotation globale de décentralisation :	1 000
. Compensations sur emplois aidés :	1 000 000
. Compensations diverses :	60 000

Autres ressources :

. Subvention CAF (PARS, CLSH) :	170 000
. Revenus des immeubles :	20 800
. Produits divers (piscine, cantine…) :	160 000
. Reprises sur subventions :	65 000
. Excédent prévisionnel escompté :	532 000

En investissement :

. Produit des emprunts :	1 200 000
. FCTVA :	450 000
. TLE :	100 000
. Prélèvement sur la section de fonctionnement :	500 000
. Subventions du Conseil Général :	1 000 000
. Subvention du Conseil Régional :	364 000
. Dotation d'équipement local (ex FRDE) :	437 000
. Créances diverses :	170 000
. Amortissements divers :	300 000

Soit un total de recettes prévisionnelles pour l'année estimées à (investissement plus fonctionnement) : 13 473 356 €.

En matière de dépenses, il y a lieu de prendre en compte notamment les éléments suivants :

- la réalisation d'une partie des travaux de la restructuration de l'école du Centre

- la participation à la ZAC-RHI du Ruisseau - Participation liée à la réalisation des équipements publics : maison de quartier, équipements sportifs et aménagements paysagers

- la prise en compte de la réalisation de l'équipement sportif de la Ravine Sèche

- le remboursement de la dette qui sera d'environ :
 - en capital : 312 555 euros
 - en intérêts : 138 047 euros

- les dépenses de personnel qui devraient représenter une masse de 4 850 000 euros

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- les autres charges de fonctionnement représentent environ :
 - 2 100 000 € pour les charges à caractère général
 - 1 000 000 € pour les charges de gestion courante
 - 30 000 € pour les charges exceptionnelles
 - 300 000 € pour les amortissements divers.

Au regard de ces données prévisionnelles, le conseil est invité à débattre des orientations budgétaires du compte principal pour l'année 2006.

Après discussions, les orientations 2006 sont fixées comme suit, par domaine d'activité :

Infrastructures routières et réseaux divers

- Réalisation des travaux pour la création et la modernisation des trottoirs sur la RD 11 et la Rue de l'Eglise
- Réalisation des études de création de trottoirs sur :
 - L'allée du cimetière
 - Le chemin de ligne (maison du 3eme âge jusqu'au chemin Théo rivière)
 - La route de la Ravine Sèche (partie agglomérée) et une partie du chemin Labrune.
- Réalisation d'une petite campagne d'enduit d'usure
- Réalisation de divers travaux de voirie selon les besoins
- Réalisation des travaux d'électrification rurale prévus au programme 2005 et poursuite des études pour la constitution du programme 2006.
- Selon les disponibilités financières, acquisition d'illuminations festives supplémentaires
- Acquisition et installation de panneaux d'informations touristiques

Urbanisme, aménagement urbain et équipements publics

- démarrage de la procédure de mise en révision du plan local d'urbanisme
- étude de l'acquisition d'un système informatique pour la mise en place d'un système d'information géographique au sein des services
- poursuite des études VRD de la zone de l'ex-ferme (Nord et Sud)
- lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le transfert des services techniques vers la ferme
- poursuite des négociations avec le SDIS pour la réalisation de la caserne des pompiers sur la zone de l'ex-ferme.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- mise en œuvre de l'aménagement paysager de la ZAC RHI du Ruisseau par les services municipaux
- poursuite des études de faisabilité pour les RHI sur Fonds Maurice et le secteur bas du Tévelave.
- réfection des locaux du deuxième bâtiment de l'AFPAR
- lancement d'une étude pour la réhabilitation de la cure du centre ville

Domaine scolaire

- Mise en place d'un partenariat avec la DRAC et le rectorat pour le financement des classes à projets culturels
- Lancement des études de maîtrise d'oeuvre pour réaliser une cuisine centrale dans la zone de l'ex-ferme
- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour le regroupement et l'agrandissement des écoles A et B et démarrage d'une partie des travaux correspondants. Compte tenu du coût des travaux sur cette opération, la mise en place d'une autorisation de programme sera proposée au conseil municipal lors de la séance d'adoption du budget.

A titre d'information, l'autorisation de programme porterait sur une enveloppe de crédits de l'ordre de 3 500 000 €. Le crédit de paiement pour l'année 2006 serait de l'ordre de 1 400 000 €.

- Poursuite de la mise en œuvre de la procédure d'expropriation du terrain au Ruisseau pour la réalisation d'une école maternelle (04 et 05 classes) et primaire (08 et 09 classes) et d'un établissement d'accueil des jeunes enfants (40 places en accueil régulier et 20 places en accueil occasionnel)
- Maintien de la dotation annuelle en mobilier pour l'ensemble des écoles, installation d'un système de sonnerie à l'entrée de l'école primaire de Ravine Sèche
- Etablissement d'une étude de programmation pour l'agrandissement de la cantine de l'école du Tévelave et la réalisation d'une nouvelle classe côté préau.
- Compte tenu des effectifs supplémentaires envisagés pour l'école élémentaire du centre, dès la prochaine rentrée scolaire, la création, au minimum, de deux nouvelles classes est à programmer.

MAIRIE DES AVIRONS

Domaine sportif

- réalisation d'un plateau sportif de proximité dans le cadre des équipements publics de la ZAC du Ruisseau
- poursuite de la procédure d'expropriation engagée à l'encontre du propriétaire de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation de la voie d'accès au plateau sportif de la ravine sèche et réalisation de l'équipement.

…/…

- acquisition des équipements nécessaires pour le fonctionnement des vestiaires collectifs du terrain de grand jeu (mobilier, chauffe-eau….)
- lancement des études pour la mise en œuvre d'un gazon synthétique sur le stade du centre ville
- suite à la réalisation de l'étude diagnostique pour la réhabilitation du gymnase, lancement d'une procédure de maîtrise d'oeuvre
- poursuite du soutien aux associations sportives

Action sociale

- poursuite du suivi de la procédure de réalisation d'une résidence d'accueil pour personnes âgées (22 logements) par la SHLMR.(travaux dont le démarrage est prévu au mois d'avril)
- réalisation de la maison de quartier sur le Ruisseau
- réalisation d'un chantier d'insertion dans le cadre de l'aménagement des équipements publics de la ZAC
- poursuite des actions de soutien aux associations oeuvrant en faveur de l'insertion notamment le soutien aux actions menées au relais de l'insertion et celles menées par les associations de quartier.
- poursuite de la mise en œuvre des actions dans le cadre du contrat enfance
- poursuite de la mise en œuvre des actions dans le cadre du contrat temps libre
- lancement de l'étude pour l'établissement d'une analyse des besoins sociaux sur le territoire.
- poursuite du confortement de la structure en personnel du CCAS.
- poursuite du subventionnement au centre communal d'action sociale pour permettre notamment la reconduction des aides légales et facultatives au profit des familles et des personnes âgées ainsi que la poursuite des actions d'animation de prévention (OPLC) et des actions dans le cadre de la semaine bleue

Action culturelle

- poursuite de la programmation à la salle Georges Brassens
- réfection de l'étanchéité de la salle Georges Brassens
- poursuite de la politique d'animation festive sur le territoire
- poursuite du soutien aux associations oeuvrant en faveur de l'action culturelle et reconduction de la démarche partenariale pour l'organisation des manifestations.
- lancement de l'étude pour la réhabilitation des locaux du bâtiment situé face à la salle Georges Brassens en bureaux pour le service culturel

…/…

MAIRIE DE SAVIGNONS

Administration générale et divers

- Outre les besoins classiques en dépenses ou contributions obligatoires, en matériels et mobiliers divers ou en entretien, il y a lieu en 2006 de porter une attention particulière aux besoins en matière de personnel :

- il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires au paiement des agents recenseurs
- il s'agira de mettre en place des contrats d'accompagnement pour l'emploi
- de remplacer le personnel admis à la retraite
- de remplacer ou transformer les contrats arrivant à terme des personnes en emplois jeunes ou CEC.
- pour le personnel non titulaire ayant bénéficié d'un CDI, il s'agira de mettre en place un déroulement de carrière sur la base de la grille indiciaire fonction publique métropolitaine

Après discussions, le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires 2006 pour le compte principal.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Orientations budgétaires 2006
- Service annexe de l'eau potable

Rappel des données financières 2005

▪ Montant budgétaire prévisionnel
. en fonctionnement 617 058.93
. en investissement 792 307.00

▪ Les réalisations en dépenses d'investissement ont notamment porté sur :
. le remboursement de la dette
. le paiement du logiciel de modélisation du réseau
. la réalisation de deux renforcements et d'extensions d'antennes sur la Route des Vacoas
. la réalisation des branchements suite aux travaux sur le Sentier des Orangers
. la poursuite d'une partie des études pour l'opération de mise à niveau du réseau AEP

Pour l'année 2006

Les données prévisionnelles sont les suivantes :

- En recettes de fonctionnement :
. Produit de la vente d'eau aux abonnés 350 000 €
. Reprise sur subvention 34 615 €

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- En recettes d'investissement :

. Subvention à recevoir :	- Etat	300 566 €
	- FEDER	901 698 €
. Emprunts et autofinancement		750 000 €
. Prélèvement sur la section d'exploitation		120 000 €
. Amortissement des installations		133 526 €

Au regard des recettes prévisionnelles ci-dessus visées, le Maire propose au conseil pour 2006 de retenir les orientations suivantes :

- paiement de la dette soit une annuité prévisionnelle d'environ : 96 583.51

- la réalisation des travaux pour la mise à niveau général du réseau pour un coût estimé à environ 2 030 000 € TTC

- la poursuite du lancement de la procédure de mise en œuvre des périmètres de protection des points d'eau.

Après discussions, les orientations budgétaires 2006 pour le service annexe de l'eau potable sont fixées comme suit :

- paiement de la dette soit une annuité prévisionnelle d'environ : 96 583.51

- la réalisation des travaux pour la mise à niveau général du réseau pour un coût estimé à environ 2 030 000 € TTC

- la poursuite du lancement de la procédure de mise en œuvre des périmètres de protection des points d'eau.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Orientations budgétaires 2006
- Service annexe de l'assainissement des eaux usées

Rappel des données budgétaires 2005

▲ Budget prévisionnel :
. Fonctionnement : 145 180.91
. Investissement : 201 198.31

▲ En section d'investissement, les réalisations ont porté sur :

- le paiement de la dette
- le paiement des honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'AEU Ruisseau Amont

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Pour l'année 2006

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

. Produit du service (taxe de raccordement et recettes de surtaxe)	75 000
. Reprise sur subventions	20 754

En recettes d'investissements :

. FCTVA	17 989
. Amortissement	38 589

Au titre de l'année 2006, au regard des recettes susvisées et des restes à réaliser, le Maire propose au conseil :

- d'assurer les inscriptions nécessaires au paiement de l'annuité de la dette soit une enveloppe de : 48 328.82

- de poursuivre la recherche des financements nécessaires à la réalisation des travaux pour l'assainissement des eaux usées du quartier du Ruisseau

- de prévoir en cas de besoin une enveloppe pour des interventions éventuelles sur le réseau existant

- de continuer les discussions avec Saint Leu pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Bois de Nèfles

- de poursuivre la réflexion sur la mise en place du service de contrôle de l'assainissement non collectif.

Après discussions, les orientations budgétaires 2006 pour le service annexe de l'assainissement des eaux usées sont fixées comme suit :

- assurer les inscriptions nécessaires au paiement de l'annuité de la dette soit une enveloppe de : 48 328.82

- poursuivre la recherche des financements nécessaires à la réalisation des travaux pour l'assainissement des eaux usées du quartier du Ruisseau

- prévoir en cas de besoin une enveloppe pour des interventions éventuelles sur le réseau existant

- continuer les discussions avec Saint Leu pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Bois de Nèfles

- poursuivre la réflexion sur la mise en place du service de contrôle de l'assainissement non collectif.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 4 / Orientations budgétaire 2006
- Service annexe de la régie funéraire

Rappel des données budgétaires 2005

Section unique de fonctionnement :
- Prévisionnel dépenses : 3 322.22
- Prévisionnel recettes : 3 322.22

Orientations budgétaires 2006

Le Maire rappelle au conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 76.22 €.

Pour l'année 2006 :

. les recettes prévisionnelles sont estimées à 3 000 € (environ 40 décès par an)
. les dépenses à :
=> coût du personnel : 2 900 €
=> petites fournitures : 100 €

En 2006, il est proposé au conseil municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2005 pour ce service.

Après discussions, le conseil municipal décide pour 2006 de maintenir, au même niveau qu'en 2005, les prestations du service de la régie funéraire.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Budget annexe de l'assainissement des eaux usées 2005
- Décision modificative n° 2

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative n° 2 au budget annexe de l'assainissement des eaux usées de l'exercice 2005, telle que proposée.

Section d'investissement :

- Dépenses :

Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	+ 30.00
. Article 1641 – Emprunts en euros	+ 30.00
Chap. 23 – Immobilisations en cours	- 30.00
. Article 2315 – Installation technique, matériels et outillages industriels	- 30.00

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le conseil est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise l'exécution au niveau du chapitre

- approuve la décision modificative n° 2 au budget annexe de l'assainissement des eaux usées de l'exercice 2005, telle que présentée.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Personnel communal
- Mise à jour du tableau des effectifs

Au vu des modifications des dispositions applicables aux statuts des agents de catégorie C –modifications issues de la fusion des échelles de rémunération 2 et 3 (décrets n° 2005-1344, n° 2005-1345, n° 2005-1346 en date du 28 octobre 2005)- le Maire propose au conseil de prendre en compte les changements intervenus au tableau des effectifs communaux.

La transposition des postes est la suivante :

PERSONNEL TITULAIRE :

Suppression

- agent d'entretien qualifié 15 postes
- agent d'entretien 15 postes
- agent administratif 11 postes
- conducteur 2 postes
- agent territorial du patrimoine de 2ème classe 1 poste

Création

- agent des services techniques 32 postes
- agent administratif qualifié 10 postes
- agent territorial du patrimoine 1 poste

PERSONNEL NON TITULAIRE :

Suppression

- personnel administratif 2 postes
- personnel des cantines 11 postes
- personnel des écoles 12 postes
- personnel technique 8 postes

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- personnel sportif 11 postes
- personnel culturel 3 postes

Création

- agent des services techniques – secteur culturel 3 postes
- agent des services techniques – secteur sportif 11 postes
- agent des services techniques – secteur technique 8 postes
- agent des services techniques – secteur restauration scolaire 10 postes
- agent des services techniques – secteur entretien 3 postes
- agent spécialisé des écoles – secteur social 7 postes
- agent administratif qualifié – secteur administratif 2 postes
- agent territorial du patrimoine – secteur culturel 2 postes

Les suppressions interviendront au fur et à mesure de l'effectivité des nominations.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs communaux comme ci-dessus proposé.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Déplacement d'un élu
- Prise en charge des frais de mission

Le conseil est invité à se prononcer sur le principe de la prise en charge par la Commune des frais liés aux déplacements d'un élu dans le cadre de la mission ci-dessous énoncée.

Dans le cas d'une validation, il conviendra de fixer les conditions générales de la prise en charge directe ou du remboursement.

Elu concerné : M. LESQUELLIN Jean Hugues

. Participation au Salon du Sport, du Loisir, du Tourisme et des Territoires du 24 au 27 janvier 2006 à GRENOBLE

Modalités de prise en charge :

• Voyage aller-retour Réunion-Paris-Grenoble : Achat direct par la Commune d'un billet en classe économique

• Frais de mission : Déplacements sur le territoire métropolitain, frais d'hébergement et de restauration : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

• Frais d'inscription au salon : Prise en charge directe par la Commune

Le conseil est invité à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés au déplacement de Monsieur LESQUELIN Jean Hugues, dans le cadre de la mission ci-dessus énoncée, selon les modalités proposées.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Vestiaires collectifs du terrain de grand jeu
- Marché de maîtrise d'œuvre
Avenant n° 1

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur **l'avenant n° 1** au marché passé avec **l'architecte Sophie AH SOON** pour les études des vestiaires collectifs du terrain de grand jeu.

Le marché initial, notifié le 11 décembre 2002, portait sur un montant d'honoraires de **9 765 € TTC.**

Le CCAP du marché prévoit en son article 4 que le maître d'œuvre peut demander, par voie d'avenant, une révision de son montant de marché, dès lors que le coût prévisionnel arrêté et validé en phase APS dépasse le montant de l'enveloppe financière fixée par le maître de l'ouvrage.

En l'espèce :

- l'enveloppe financière initiale était de : 90 000.00 € HT
- après approbation de l'APS, l'estimation des travaux était de : 156 645.54 € HT

L'application du coefficient de correction prévu au CCAP porte le nouveau montant du marché à la somme de **15 664.55 € HT.**

Après négociation avec l'architecte, il a été convenu de diminuer ce forfait par la suppression du coût de l'élément de mission projet soit la somme de 1 566.45 € HT.

Le montant du marché serait ainsi ramené à la somme de 14 098.10 € HT soit 15 296.43 € TTC.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Marché initial HT :	9 000.00 €
Avenant n° 1 HT :	5 098.10 €

Montant marché + avenant :	14 098.10 €
TVA :	1 198.33 €

Montant TTC :	15 296.43 €

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 janvier 2006, a émis un avis favorable sur la passation de l'avenant correspondant.

Le conseil municipal est invité :

- à approuver **l'avenant n° 1** à intervenir avec **Mme Sophie AH SOON** pour un montant de **5 098.10 € HT**

- le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve **l'avenant n° 1** à intervenir avec **Mme Sophie AH SOON** pour un montant de **5 098.10 € HT**

- autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Fixation de l'IRL due aux instituteurs non logés pour 2005
- Avis du conseil municipal

Comme chaque année, il est demandé au conseil d'émettre un avis sur l'Indemnité Représentative de Logement à servir aux instituteurs non logés au titre de l'année écoulée.

Pour 2005, après addition des principales majorations, le Ministre délégué aux libertés locales a proposé une indemnité de **2 593 €.**

La majoration essentielle est celle octroyée aux instituteurs mariés, en concubinage et/ou chargés d'enfants, soit **25 %.** Ce qui porte la base de calcul de l'I.R.L. à **2 074.40 €.**

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la fixation de l'Indemnité Représentative de Logement à un montant de **2 593 €.**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 10 / Zonage d'assainissement
- Adoption

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'aux termes de l'article L.2224-10 du CGCT la Commune délimite après enquête publique :

1°) Les zones d'assainissement collectif où elle est tenue d'assurer la collecte des eaux usées, domestiques, l'épuration et le rejet

2°) Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la Commune est tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissements

3°) Les zones où les mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

4°) Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales.

Sur la base d'un projet de schéma directeur d'assainissement comportant une proposition de zonage pour la Commune des AVIRONS, l'enquête publique sus-visée s'est déroulée en Mairie du 2 novembre 2005 au 2 décembre 2005 inclus. Le commissaire enquêteur, désigné par le Président du Tribunal Administratif, était M. Jacques BEAUGER.

Monsieur BEAUGER a transmis son rapport en Mairie le 27 décembre 2005.

Dans ses conclusions, il note n'avoir reçu aucune observation du public. Il émet un avis favorable au projet de zonage tel que proposé, sous réserve d'une prise en compte en parallèle de la nécessité d'étendre la capacité d'accueil de la station d'épuration de SAINT LEU.

Le conseil municipal est invité à :

- prendre acte des conclusions du commissaire enquêteur

- arrêter le zonage tel que proposé au dossier technique mis à l'enquête en sachant qu'une étude est actuellement en cours pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à même d'accueillir les effluents de SAINT LEU et des AVIRONS à long terme

- demander au Maire de faire le nécessaire pour mettre en cohérence le POS et les zones ainsi définies. Le dossier technique du zonage figurera aux annexes sanitaires du POS. En application de l'article R.123-36 du Code de l'Urbanisme, un arrêté du Maire constatera la mise à jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- prend acte des conclusions du commissaire enquêteur

- arrête le zonage tel que proposé au dossier technique mis à l'enquête et dont un extrait est joint à la présente délibération

- demande au Maire de faire le nécessaire pour mettre en cohérence le POS et les zones ainsi définies. Le dossier technique du zonage figurera aux annexes sanitaires du POS. En application de l'article R.123-36 du Code de l'Urbanisme, un arrêté du Maire constatera la mise à jour.

& &
&

(Voir annexe)

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 11 / Dénomination de voie

Les lotisseurs de l'opération « Les Manguiers» ont sollicité la Commune en vue de la dénomination de la voie interne dudit lotissement. Leur proposition : **Rue Josiane MONDON.**

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition des lotisseurs. Ladite voie est donc dénommée **« Rue Josiane MONDON ».**

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Information du conseil dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente désignées ci-après :

Réf. Cadastrales	Surface	P.O.S.	Situation	Propriétaire
AM 853	3003 m²	UC	Chemin la Croix	Hoareau Anatolie Vve ADY
AS 117-500-501-882	Appt 4	UA	Av. G. de Gaulle	Fontaine José Henri
AD 297	616 m²	UC	Ruelle des Cyprès	Abranchet J. Maurice
AP 1044-1045	476 m² 558 m²	2 NAU	Chemin Bellevue	Rivière Cyrille
AL 497	474m²	1 NAU	Lot Pont Bananes	SCI l'Ermitage
AM 1387	611m²	UC PPRI	Ch. Camille Roche	RD ''INVEST''

MAIRIE DE SAINTS

AI 103	4110 m²	2 NAU	Route du Tévelave	Lépinay Edouard
AD 1029 (partie)	408 m²	UC	Ch. Parc à Moutons	Caderby Floris
AR 1055	1087 m²	UC	Chemin Barouty	Ramon Thierry

& &
&

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées, lecture est donnée du présent procès-verbal que tous les membres ont signé et le Maire a levé la séance.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS